

Infirmier(ère) auxiliaire

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Libellé de la convention collective :

Personne qui participe à la réalisation d'un ensemble de soins infirmiers en collaboration avec l'équipe de soins. Elle contribue à l'évaluation de l'état de santé de l'usager et à la réalisation du plan de soins, prodigue des soins infirmiers et de bien-être, des traitements infirmiers et médicaux, dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle participe à l'enseignement aux usagers et à leurs proches.

Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers d'une école reconnue par le ministère compétent.

Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Amélioration continue des soins et services de la gestion des risques :

Personne qui participe à l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des services. Elle contribue au maintien d'un environnement et d'une pratique sécuritaires par le respect et l'application des politiques, procédures et règlements en vigueur au sein de Santé Courville.

Elle déclare tout incident ou accident et collabore à l'analyse de l'événement.

Elle participe à l'identification et à l'application des solutions en vue d'éviter toute récurrence d'un événement indésirable.

Salaire : 26.38\$ à 35.22\$

Modifié : Septembre 2024